

LETTRE D'INFO HEBDO DU SNUIPP-FSU 07



SNUipp-FSU Ardèche : 04.75.64.32.02 - snu07@snuipp.fr

[Le site internet](#) [La page Facebook](#)

Cette semaine

GRÈVE LE MARDI 26 JANVIER

CARTE SCOLAIRE : 25 POSTES SEULEMENT POUR L'ACADÉMIE !

RÉUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

L'ÉCOLE MATERNELLE MENACÉE !

PAS D'ADHÉSION SUR LA DIRECTION

FICHAGE POUR TOUTES ET TOUS ?!?

RDV CARRIÈRE : TOUT SAVOIR

PRIME D'ÉQUIPEMENT : COMMENT ÇA MARCHE ?

CIRCULAIRES DÉPARTEMENTALES

SYNDIQUEZ-VOUS !

2021 !

Toute l'équipe de la section départementale vous souhaite une excellente année 2021, faite d'énergies collectives et de luttes victorieuses. Nous vous donnons rendez-vous lors toutes prochaines réunions d'information syndicale qui débutent dans deux semaines. Recevez, chers collègues, nos meilleurs sentiments syndicaux.

Agenda

20/01 – 03/02

Réunion Info Syndicale

Jeudi 21 janvier :

Groupe de travail carte scolaire

Jeudi 28 janvier :

CTSD carte scolaire

Mardi 26 janvier :

Grève

Jeudi 4 février :

CDEN carte scolaire

MARDI 26 JANVIER : GRÈVE !



L'intersyndicale de l'éducation appelle à la grève ce mardi 26 janvier pour **un plan d'urgence pour l'école**

→ Contre la politique éducative néfaste du ministre (renforcement des prescriptions, creusement des inégalités)

→ Pour une dotation d'urgence

→ Pour une vraie revalorisation

Pour s'informer et débattre de la grève en équipe :

- lire [le 4 pages du SNUipp-FSU](#)

- voir [le détail de la revalorisation](#)

Les lieux, heures de rassemblement et outils sont en cours de réalisation et seront communiqués dans la prochaine lettre d'information.

CARTE SCOLAIRE : 25 POSTES SEULEMENT POUR L'ACADÉMIE !



Le calendrier a changé :

-**Groupe de travail le 21/01** (passage en revue de toutes les écoles du département et établissement de la liste des situations à l'étude)

-**CTSD le 28/01** (défense des dossiers)

-**CDEN le 04/02** (présentation du projet aux élus)

La dotation départementale sera connue la semaine prochaine. Si vous craignez une fermeture, ou demandez une ouverture, remplissez au plus vite [l'enquête carte-scolaire du SNUipp-FSU](#) et contactez les responsables carte scolaire de la section départementale par téléphone. [En savoir plus](#)

RÉUNIONS D'INFO SYNDICALE : DÉBUT LE MERCREDI 20 JANVIER



Du 20 janvier au 3 février, participez aux réunions d'information syndicale du SNUipp-FSU. Chaque enseignant a droit à 3 demi-journées par an pris sur le temps des animations pédagogiques. Pour y participer, il suffit d'informer l'IEN 48h avant.

[Voir les lieux et l'ordre du jour.](#)

L'ÉCOLE MATERNELLE MENACÉE !



Arguant de la scolarisation obligatoire dès trois ans, le conseil supérieur des programmes (CSP) a publié une note qui marque un changement profond dans la vision de ce que doit être l'école maternelle : une école tournée vers les fondamentaux et l'évaluation à tous les niveaux ! [Lire la suite](#)

PAS D'ADHÉSION AUX MESURES SUR LA DIRECTION



Après de multiples réunions, le ministère a retenu une répartition des 600 équivalent temps plein pour la rentrée 2021. 2 jours annuels supplémentaires pour les écoles de 1 à 3 classes, une demi-décharge à partir de 9 classes, 75% à partir de 13 classes. Le SNUipp-FSU a interrogé la profession : pour 86% des répondant, ces mesures ne répondent pas aux attentes. Rien n'est envisagé sur l'aide administrative.

[En savoir plus](#)

FICHAGE POUR TOUTES ET TOUS !?!



Trois décrets du 2 décembre élargissent l'ampleur du fichage possible pour les personnes « dont l'activité individuelle ou collective indique qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat ». Il serait possible d'être fiché pour des opinions politiques, des convictions philosophiques, religieuses ou une appartenance syndicale. Ces décrets autorisent également le fichage de l'activité d'une personne sur les réseaux sociaux ou encore « des données de santé révélant une dangerosité particulière ». La FSU et d'autres organisations syndicales attaquent les décrets devant el Conseil d'Etat. [En savoir plus](#)

RDV CARRIÈRE : TOUT SAVOIR AVEC LE SNUIPP-FSU

PRATIQUE TOUT SAVOIR SUR LES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

I- QUAND ET POURQUOI DES RDV DE CARRIÈRE ?

Les RDV de carrière ont lieu au 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} échelon. Les classes premières peuvent bénéficier d'un passage à l'entretien avant le passage à l'entretien suivant plus tôt que prévu. Le dernier permet d'obtenir une appréciation qui est utilisée pour le passage à la suite. Les enseignants doivent être convoqués au moins 15 jours avant le passage à l'entretien. Les enseignants doivent être convoqués au moins 15 jours avant le passage à l'entretien. Les enseignants doivent être convoqués au moins 15 jours avant le passage à l'entretien.

La grille complétée et l'appréciation de l'IEN sont accessibles depuis le 4 décembre. Comment déterminer l'avis de l'IA ? Comment contester ? Le SNUipp fait le tour de la question dans sa brochure spécifique. [En savoir plus](#)

PRIME D'ÉQUIPEMENT : COMMENT ÇA MARCHE ?



Le montant net correspond à environ 150 €. Elle sera versée annuellement, en une seule fois fin janvier : aux enseignants titulaires, stagiaires et aux contractuels. Les directeurs.trices, membres des RASED, collègues à temps partiel. Les CPC, référents, animateurs informatiques en sont exclus. [Lire la suite](#)

CIRCULAIRES DÉPARTEMENTALES



Le SNUipp-FSU recense [toutes les circulaires dans son tableau synthétique](#). Les nouveautés :

- **Liste aptitude direction** : au plus tard le 11 janvier

La section départementale organise une réunion de préparation à l'entretien. Inscription par mail à snu07@snuipp.fr

- **Temps partiels rentrée 2021** : avant le 31 janvier

Le SNUipp recense les collègues souhaitant travailler en mi-temps annualisé et les mettra en relation. Contactez le SNUipp-FSU.

- **Congé formation** : avant le 31 janvier

- **Disponibilité** : avant le 31 janvier

- **Détachement dans le 2nd degré** : avant le 5 mars

[Accéder aux circulaires](#)

SYNDIQUEZ-VOUS : RENFORCEZ LE POIDS DU SNUIPP-FSU



La cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôt à hauteur de 66% de la cotisation, même si vous n'êtes pas imposable. Si ce n'est pas encore fait, [c'est le moment d'adhérer.](#)